





Paris, le 10 mai 2021

2021

Accord d'intéressement Négociations jusqu'au 30 juin

2023

A l'occasion de la première réunion de négociation du 4 mai, les organisations syndicales CFDT, UNSA et CFE-CGC ont porté conjointement plusieurs revendications fortes pour sécuriser et améliorer les dispositions de ce nouvel accord.

En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, les personnels n'ont pas ménagé leurs efforts et des jalons majeurs ont été franchis dans les délais (essais en mer du Suffren, livraison en avance de la FREMM Alsace, maintien de la posture, tirs réussis...). Le compte de résultat est resté significativement positif. Cependant, le critère EBIT (2,3 %) en écart avec l'objectif fixé (7,1 %), n'a pas permis le versement d'intéressement, alors même que les critères opérationnels « accidents qualité » et « groupes d'expression » étaient atteints voire dépassés.

La direction n'a pas entendu les 3 organisations syndicales qui avaient demandé une révision du précédent accord.

Notre objectif : faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas et favoriser une meilleure répartition des richesses dans l'entreprise

Fixer un minimum d'intéressement (talon) dès lors que le résultat (EBIT) reste significativement positif

Rendre l'enveloppe principale (critères financiers) et les enveloppes complémentaires (critères opérationnels) indépendantes

Prendre en compte des **critères opérationnels concrets** pour les enveloppes complémentaires, sur lesquels les personnels peuvent agir au quotidien

Sur la base de ces revendications, les organisations syndicales CFDT, UNSA et CFE-CGC porteront des propositions chiffrées et réalistes à l'occasion de la prochaine réunion de négociation programmée le 20 mai prochain. Ces propositions seront cohérentes des perspectives affichées par la direction dans le cadre du PMT.